Image not found or type unknown

Modification de pension alimentaire

Par **numerobis**, le **19/11/2008** à **13:04**

Bonjour, divorcé depuis le 12/06/206, une pension alimentaire à été fixée dun commun accord lors de la procedure. Celle-ci me semble tres correcte (200 € réévaluée chaque année en fonction de l'indice légal). Cette pension peut être révisée à la demande de mon ex femme ? sous quelles conditions ? y a t il des révisions de pension possibles suivant l'age de l'enfant (1 enfant né en 2001)?

Par **jeetendra**, le **19/11/2008** à **13:38**

bonjour, une pension alimentaire est toujours révisable à la hausse ou à la baisse en fonction des besoins de l'enfant qui en bénéficie, cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés